

# Norme **Afnor** alimentation infantile

## Un nouveau logo pour identifier les aliments de l'enfance (de 0 à 3 ans)

Publiée en décembre 2017, la norme NF V 90-001 propose un symbole graphique pour l'identification des aliments destinés aux enfants de 0 à 3 ans et les exigences d'informations associées. Le symbole s'applique sur les aliments, préparés ou destinés à la préparation d'un repas, à destination des nourrissons et des enfants en bas âge.

### Introduction

Les enfants âgés de 0 à 3 ans ont des besoins nutritionnels spécifiques. Pour sensibiliser les parents et les professionnels à l'importance d'une alimentation adaptée chez les enfants en bas âge, une démarche de normalisation volontaire pour les aliments destinés aux 0-3 ans a été engagée au niveau de l'Afnor. Cette démarche a abouti à la création d'un logo spécifique, et d'un site internet dédié dans lequel les parents peuvent trouver toutes les informations nécessaires à l'alimentation de leur bébé. Cette norme et donc ce logo concernent aussi bien les produits prêts à consommer que certains produits bruts destinés à la préparation d'un repas. Cette démarche volontaire va au-delà de la simple réglementation en proposant des informations éducatives respectant les recommandations nutritionnelles officielles. À noter que les travaux ont été réalisés au sein d'une commission Afnor, conjointement avec les industriels, les pouvoirs publics, les associations de consommateurs et certains professionnels de santé.

### Alimentation du jeune enfant

Aujourd'hui, les parents n'ont pas suffisamment conscience que leurs enfants ont des besoins nutritionnels spécifiques. De ce fait, les bébés consomment souvent les mêmes plats que leurs parents, et parfois dès l'âge d'un an. Or, les besoins nutritionnels d'un adulte et d'un jeune enfant sont loin d'être les mêmes. Le jeune enfant présente en effet une grande vulnérabilité pendant les premières années et particulièrement pendant la période des mille jours : toute insuffisance ou tout excès d'apports en nutriments peut avoir des répercussions à court terme sur sa croissance et son développement, mais également à plus long terme, sur sa santé future à l'âge adulte.

### Les aliments de l'enfance et leur réglementation

Les préparations pour nourrissons (laits 1<sup>er</sup> âge) les préparations de suite (laits 2<sup>e</sup> âge) sont régies par le règlement UE 2013/609 du 12/06/13 et l'acte délégué UE 2016/127 du 25/09/15. Ce dernier ne sera obligatoire qu'à partir de 2020 (l'ajout de DHA deviendra obligatoire).

Les préparations lactées pour enfants en bas âge (laits de croissance) ne sont plus régies par une réglementation européenne depuis l'abrogation en 2016 de la directive EU 2009/39. Par contre, au niveau français, un arrêté de 1978 impose les critères d'une préparation de suite pour un aliment lacté destiné aux enfants en bas âge.

Les préparations à base de céréales et les aliments pour bébés sont encadrés par la directive 2006/125 du 05/12/06.

La réglementation européenne et française, définit la composition nutritionnelle des aliments de l'enfance, et les règles de sécurité des aliments.

1. La composition des aliments destinés aux enfants en bas âge respecte les **recommandations nutritionnelles** officielles, en particulier la composition en protéines, lipides, sucre, sel, vitamines et minéraux.
2. Dans les aliments destinés aux bébés et aux enfants en bas âge, proposés par l'industrie, la **sécurité** est très contrôlée.

Par rapport aux aliments courants, on note :

- l'interdiction totale d'utilisation de conservateurs, colorants, édulcorants, arômes artificiels, hormones ;
- l'autorisation d'un nombre très limité d'additifs (53 vs 400 pour l'alimentation courante) ;
- des seuils applicables au nitrate 10 fois plus faibles que pour les aliments courants ;
- l'interdiction d'utiliser certains pesticides dans les cultures ; et pour les autres, des seuils

Alain Bocquet,  
pédiatre,  
Besançon,  
Groupe nutrition de l'AFPA  
bocquet.a@wanadoo.fr



- de résidus dans les produits finis jusqu'à 500 fois plus stricts que pour les aliments courants (taux inférieurs à 0,01 mg/kg);
- des seuils de conformité 2 à 25 fois plus faibles en métaux lourds (plomb, cadmium, etc.);
- une surveillance des contaminants microbiologiques après stérilisation ou pasteurisation (par exemple, 10 contrôles pour la listéria vs 1 pour les aliments courants);
- même l'emballage a son importance : certains phtalates sont interdits car ils sont identifiés comme perturbateurs endocriniens.

### Une démarche d'information pédagogique

Malgré ce cadre réglementaire strict, les parents et professionnels de santé ne sont pas très au fait des exigences qui s'appliquent aux aliments destinés aux bébés pour respecter leur besoin et leur fragilité. À la demande du Syndicat Français de la Nutrition Spécialisée, et plus particulièrement du Secteur Français des Aliments de l'Enfance, l'Afnor a entrepris des travaux normatifs sur l'alimentation infantile avec des acteurs économiques, des professionnels de santé, des personnes issues des pouvoirs publics, des experts scientifiques, des associations de consommateurs et la restauration collective. La norme Afnor a été publiée en décembre 2017 après 2 ans de travaux collectifs et une enquête publique en 2017.

Le logo peut être appliqué sur les produits industriels destinés aux enfants de 0 à 3 ans, mais aussi sur les produits bruts pouvant être utilisés pour des produits « fait maison ».

Le symbole s'applique sous deux conditions.

- Tous les critères de sécurité et de conformité nutritionnelle définis par la réglementation sont remplis;
- L'acteur délivre des conseils pratiques pour utiliser les produits porteurs du logo mais également favorise la connaissance sur l'alimentation spécifique de l'enfant de 0 à 3 ans, dans le cadre de l'adoption de bonnes pratiques alimentaires. Pour cela, un site internet a été créé : <http://www.alimentationdutoutpetit.fr/>. À noter que ce site a été réalisé pour apporter une information ludique tout en étant référencée. Les parties traitant des recommandations nutritionnelles ont été soumises au ministère de la Santé (via le PNNS – Programme national nutrition et santé) qui en a validé le contenu.

Le fabricant ou producteur qui décide d'apposer le logo engage sa propre responsabilité. Il peut être sanctionné par la DGCCRF en cas d'usage abusif. Les auto-contrôles qui sont pratiqués par cette profession joueront un rôle de régulateur dans l'utilisation de ce symbole.

### Conclusion

Ce logo devrait apporter aux pédiatres, aux médecins généralistes et à tous les professionnels

de l'enfance une aide pour guider les mamans vers des choix de consommation mieux adaptés à leurs enfants en bas âge. Les parents pourront repérer facilement les produits (prêts à consommer ou bruts) qui ont fait preuve d'une attention particulière pour répondre au mieux aux besoins de leur bébé. D'autre part le site internet contenant des informations sur l'alimentation du bébé, sera, à la maison, un bon relais des recommandations que le professionnel de santé aura pu donner pendant la consultation. Le logo sera visible sur les produits courant 2018 et un plan de communication de lancement accompagnera ce lancement sur la deuxième partie de l'année 2018.



Le site [www.alimentationdutoutpetit.fr](http://www.alimentationdutoutpetit.fr)